



Rapporteur : Mme ROUX

N° CP_2025_0331

40 - Ressources humaines

Recrutements d'agent.es contractuel.les

Le 16 juin 2025 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. SALMON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme COURTEILLE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h37.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-8 2°, L. 332-9 et L. 332-24 à L. 332-26 ;

Vu les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Recrutement d'un.e agent.e contractuel.le sur poste permanent pour des raisons liées aux besoins des services et à la nature des fonctions.

Il est proposé d'autoriser le recrutement d'un.e agent.e contractuel.le sur un emploi permanent, à temps complet, référencé au tableau des effectifs, pour des raisons liées aux besoins du service et à la nature des fonctions auxquelles répondent le niveau de formation et l'expérience professionnelle de l'agent.e.

La rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions exercées, de la qualification requise et de l'expérience professionnelle acquise, relevant au moins de l'emploi à pourvoir.

Il s'agit de l'emploi suivant :

PÔLE CONSTRUCTION LOGISTIQUE

Service marchés et comptabilité

- Un emploi d'agent.e comptable référencé au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (poste 6054). Contrat conclu pour une durée déterminée de trois ans.

Décide :

- d'autoriser le recrutement par voie contractuelle, sur un emploi de catégorie C d'agent.e comptable référencé au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (poste 6054), pour une durée déterminée de trois ans ;

La durée de ce contrat est renouvelable selon les dispositions des articles L. 332-8 2° et L. 332-9 du code général de la fonction publique et conformément à la procédure prévue par les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 et n° 2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
17 juin 2025
ID: CP_2025_0331

Pour extrait conforme